

AA044

PERFECTIONNEMENT

2 jours 14 heures

1 025 €

Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Appliquer les conventions de sinistres dommages

Faciliter la gestion des sinistres par la maîtrise des conventions

OBJECTIFS

- **Connaître** les conventions
- **Exercer** les recours dans le respect des conventions
- **Gérer** les cumuls d'assurance

PROGRAMME

A. CONVENTIONS CONCERNANT L'EXPERTISE AMIABLE CONTRADICTOIRE

B. CONVENTIONS DE RENONCIATION À RECOURS

1. Valeur à neuf, pertes indirectes et honoraires d'experts
2. Article 1719 du Code Civil
3. Règlement des sinistres « conduits de fumées »

C. CONVENTIONS CONCERNANT LES ASSURANCES CUMULATIVES

- Convention L121-4
- Convention d'indemnisation dans la copropriété (93)
- Détérioration immobilière consécutive à un vol
- Convention relative au déposant et dépositaire
- Convention relative au Crédit-bail
- Convention sécheresse

D. APPLICATION DE LA GARANTIE DANS LE TEMPS

- Convention passé connu / passé inconnu

E. INTRODUCTION DE L'ARBITRAGE PROFESSIONNEL

PUBLIC

- Chargés d'indemnisation
- Inspecteurs recours

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou un an d'expérience en gestion de sinistres.

AA090

POINTS FORTS


À partir de cas pratiques faisant appel à leurs connaissances, les stagiaires appliqueront le recueil des conventions FFSA.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

10 et 11 septembre 

Disponible en régions sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.